



Fédération CGT SANTE ACTION SOCIALE

MOTION – PETITION

A renvoyer à la Fédération CGT SANTE ACTION SANTE ⁽¹⁾

**Aux syndicats relevant de la Branche Associative Sanitaire et Sociale
(CCNT 51, 66, CHRS, CLCC, CRF)**

Tous ensemble dans l'action !

Le Ministère de la Santé et des Affaires sociales s'est prononcé en faveur de la reprise des négociations, dans un cadre permettant aux parties prenantes de se remettre autour de la table.

La recommandation patronale de la FEHAP ne sera pas agréée.

Grâce à notre mobilisation du 15 octobre dernier, nous avons gagné une première manche !... Mais, cela ne suffira pas, seule notre mobilisation dans les établissements, et au-delà, pourra faire échec au diktat patronal.

Le 31 octobre 2012, date anniversaire de la convention collective doit être plus que jamais un moment fort de revendications.

Nous, salariés de l'établissement :
.....

Exigeons :

- ✓ la prolongation du délai de survie de la dénonciation de celle-ci, seul moyen de pouvoir négocier de manière loyale et sérieuse ;
- ✓ le maintien et l'amélioration des garanties et de la convention collective dans la perspective de la construction d'une Convention Collective Unique et Etendue, élément constitutif d'un grand Service Public de santé et d'action sociale.

Nom, prénom	Etablissement	CCNT appliquée	Signature

(1) par fax au 01 48 18 29 80 ou courriel : luttes@sante.cgt.fr